

A propos de prénoms

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **64 (1926)**

Heft 31

PDF erstellt am: **17.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-220433>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

les du lac Léman. Vous me direz qu'il n'y a jamais eu d'anguilles dans le lac Léman. Ce à quoi il faut répliquer par le jugement de Guillaume d'Éublens, évêque de Lausanne, de 1221 à 1229 :

«...Les anguilles infestaient si cruellement le lac Léman, que l'évêque se vit obligé de les reléguer en un certain endroit, d'où elles n'osèrent plus sortir... »¹

...La trace en a même été perdue !

Vers la fin du XV^e siècle, en 1481, disent les uns, en 1451, disent les autres, « le vicaire de Georges de Saluces se rendit à Berne pour y enseigner un moyen de chasser les sangsues qui détruisaient le saumon et les autres poissons de l'Aar. Un secret aussi admirable avait, disait-il, réussi dans le Léman... »²

Anguilles au XIII^e siècle, sangsues au XV^e siècle, vous voyez la variante.

Les archives de Lausanne ont les pièces d'un procès singulier intenté à des larves de hannetons et à des chenilles compromettant les récoltes. L'avocat fribourgeois, Jean Perrottet, avait été désigné comme défenseur d'office. Sur ces entrefaites, il mourut : « La cour passa outre, dit Ruchat, et condamna par contumace tous ces insectes à l'anathème et à la proscription ; ils continuèrent, néanmoins, disent les chroniques bernaises, à braver les foudres canoniques... » Cela se passait en 1479.

La ville de Coire fit au XIII^e siècle un procès contre les vers blancs (Laubtafer) et, comme pour les souris de Contrisson, « le juge considérant que les dites larves étaient « créatures de Dieu, qu'elles avaient droit de vivre, qu'il serait injuste de les priver de subsistance, les reléguait en une région forestière et sauvage, afin qu'elles n'eussent plus désormais prétexte de dévaster les fonds cultifs. Et ainsi fut fait... » Cette citation est empruntée par Cabanès à un traité sur les exorcismes.

Une autrefois, ce sont des cantharides qui, « en raison de leur jeune âge (*sic*) et de l'exiguïté de leur corps, doivent jouir des bénéfices que la loi accorde aux mineurs : en conséquence, le juge les pourvut d'un curateur ou syndic, pour les défendre... » Et l'on décida que les cantharides ne seraient pas obligées de déguerpir, tant qu'on ne leur aurait pas procuré le lieu où elles pourraient subvenir à leurs besoins.

Peut-être, les esprits forts croient-ils à une mystification : Il est pourtant bien certain que la procédure contre les animaux coupables de méfaits existait. On les poursuivait au civil et non au pénal, en considération du fait que leurs actes criminels étaient provoqués par l'obligation, pour eux, de pourvoir à leur existence par des moyens violents. Cette théorie, avons-nous besoin de le dire, est dangereuse : tels êtres humains ne sont-ils pas, sous ce rapport, des animaux, et ne se moquent-ils pas de l'obligation morale ?

Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est qu'en pleine Terreur, alors qu'il n'était plus question de tribunal ecclésiastique ou de mayeurs, mais de Fouquier-Tinville, on ne s'était pas contenté de guillotiner un ci-devant, le chevalier de St-Prix, « assomma » — ensuite de jugement — son chien.

La littérature n'a donc pas le monopole des histoires d'animaux traduits devant un juge, et si le roman de *Renard*, les *Fables* de La Fontaine, les *Plaideurs*, de Reine, sont des produits d'imagination où nos frères, dits inférieurs, font connaissance avec la procédure, il faut reconnaître que les hommes d'autrefois assimilaient les bêtes à des êtres auxquels le code pouvait être appliqué.³

Le Dr Cabanès remarque en outre que les animaux pouvaient être cités en justice, non plus comme coupables, mais comme témoins.

Qui ne connaît l'histoire du chien de Montargis ? Le chevalier Macaire, archer des gardes, jaloux de son compagnon Aubry de Montdidier, auquel Charles V témoigne des faveurs, le tue dans la forêt de Bondy, et enterre le cadavre. Le chien revient à Paris, saute à la gorge de Macaire, qui s'en défait avec peine. Ce manège se répète à la cour plusieurs fois, si bien que le roi ordonne un jugement de Dieu. Le *Magasin pittoresque* donne une illustration de la scène du

combat, où l'assassin a le dessous. Macaire ayant avoué, fut pendu au gibet. L'histoire est racontée aussi dans les *Mémoires d'un caniche*, de la *Bibliothèque rose*, que, plus d'un lecteur, d'il y a cinquante ans, n'a, sans doute, pas perdu de vue et que nous avons retrouvée avec plaisir dans une Bibliothèque circulante.

Si la procédure judiciaire du moyen-âge ne s'était pas modifiée, peut-être verrait-on de nos jours les ours de Berne comparaître devant les tribunaux pour répondre de leur récent méfait.

L. Mogeon.

¹ Dr Cabanès, les *Indiscrétions de l'histoire*, cinquième série. Une gravure représente un spécimen de l'animal cher à St-Antoine, au moment où, sur la place publique, et vêtu d'habits d'homme il va être exécuté sur l'échafaud.

² *Indiscrétions de l'histoire*, Ve série, du Dr Cabanès, p. 16.

³ Cf. Fragment historique de la République de Berne, tome I, p. 141.

⁴ « La Petite Chronique de Bâle », de Gross, rapporte le Dr Cabanès, parle d'un coq de cette ville, accusé en août 1474, d'avoir pondu un œuf ; pour ce fait, il fut condamné à mort ! Le gallinacé fut livré au bourreau, qui le brûla publiquement avec son œuf, au lieu dit *Kohlenberger*. (Cf. le *Conservateur suisse* ou *Recueil complet des Etranges helvétiques*, t. IV, page 414, Lausanne, 1811.) »

CELLE QUI ATTEND...

Penchée à la fenêtre, elle attend son époux. Il est midi bientôt, la table est prête.

Comme elle a travaillé, ce matin ! Quand son mari est parti au labeur, elle s'est mise à l'ouvrage, sans faiblesse et sans lenteur. Elle a promis, devant l'autel, d'être l'épouse impeccable. Bien qu'il y ait trois mois de cela, elle met en pratique tous les conseils prodigués au jour des épousailles.

Elle a tout accompli avec amour, elle a mis un peu d'ordre dans le nid douillet où pas un atome de poussière n'oserait séjourner. Elle a construit avec une longue patience ce chef-d'œuvre que l'on nomme un diner. Tout est prêt, il ne manque plus que l'époux !

Elle l'attend, penchée à la fenêtre. Là-bas, au bout de cette allée sombre, il y a une coulée de lumière : c'est la grande artère où bouillonne la vie des humains. C'est dans cette gloire qu'il doit paraître !

C'est midi ! Un silence bref. Puis, sur la rue si passante, le flot monte, monte...

Des écoliers, des ouvriers, des employés de bureau... Dans cette marée qui déferle, portant vers le home et le potage fumant tous ces affamés qui se hâtent, la femme passe aussi, fleur vivante, parmi ces êtres sans grâce...

Elle attend son époux, penchée à sa croisée. Où s'est-il attardé ? — Pas au restaurant, bien sûr, parce que les jeunes maris sont rangés ! —

Au bureau, peut-être, pour terminer une expédition urgente ? — Ce serait là un fort bel exemple de zèle administratif, mais !... A-t-il été projeté sur la chaussée par quelque automobile ? Elle le voit, mourant, sur la civière d'une ambulance...

Mais non ! Le voici !... Quel air martial ! Et comme sa cravate bleu et or sied à son teint ! Il est là, devant l'entrée, presque à ses pieds. Il lui adresse un signe amical, pas trop apparent, parce que, en public...

Il disparaît sous le porche. Il est en train de graver les degrés... Il va être là... Lé voici !

Et la petite Madame n'attend plus, puisqu'il est là !

St-Urbain.

Un point d'histoire. — Dans le plus modeste restaurant le garçon apporte un menu, une carte, une ardoise et le client choisit.

Sait-on l'origine du menu ? Elle remonte à l'année 1541, du moins au point de vue du bibliophile : on a retrouvé, à Ratisbonne, une liste écrite par le duc de Brunswick qui donnait un grand diner :

« Comme il semble à peu près impossible de faire honneur à tous les plats, je me permets d'en donner les noms, afin que mes hôtes puissent se réserver appétit pour les mets qu'ils préfèrent. »

C'était gastronomiquement un bon conseil. Un mot de sagesse avait créé le menu.

La mode se répandit bientôt dans le monde où l'on savait manger.

A PROPOS DE PRÉNOMS

DANS le canton de Vaud, dit M. Henri Laeser, dans une de ses spirituelles « Lettres vaudoises », il semble heureusement qu'on en revienne de cette frénésie de prénoms extraordinaires qui a sévi trop longtemps. On retourne aux habitudes d'autrefois, aux vieux prénoms si répandus dans le pays. Mais il faut regretter la diminution de charnants prénoms : il n'y bientôt plus de Vincent Lavaux et surtout dans la contrée de Montreux où l'on en comptait beaucoup jadis. Amédée disparaît aussi, et c'est bien dommage, car il évoquait tout un passé. Quant à « Ulysse », qu'on affectionnait dans la vallée de la Broye, il s'en va. Pourquoi eut-il une telle vogue auprès de paisibles populations terriennes, ce prénom « fertile en expédients » et navigateur roi d'Ithaque, pourquoi Ulysse et non pas Eumée ? mieux fait pour des agriculteurs ! Mystère... Nos concitoyens du Jura, de Sainte-Croix, surtout avaient, à l'instar des Neuchâtelois de la montagne, une prédilection pour les doubles prénoms et ceux rappelant les gloires de l'antiquité romaine, les Numa, les Jules-César, les Tell et les Walter étaient nombreux ; ils le sont moins aujourd'hui.

Chez nous, où les sociétés foisonnent et où l'on ne perd aucune occasion d'en créer de nouvelles, il allait bien sans dire que la similitude des prénoms devait logiquement et fatalement provoquer des groupements avec statuts, comité, membres d'honneur, membres actifs, membres passifs, brassard et drapeau offert aux dames de la localité, plus des banquets, cela va sans dire.

L'an dernier, dans une des principales villes du canton, la fondation du « Club des Charles » donna lieu à une fête à tout casser. Le « Club des Jules » — sans mauvais jeu de mots — fonctionnait comme parrain de la nouvelle bannière. Cette solennité eut même une répercussion sur les élections communales : le sauvetage du plus jovial des Charles qui, à l'instar des grands capitaines ayant leur cheval tué sous eux au cours des combats, avait vu disparaître son parti dans les remous de la politique...

L'autre jour, 15 juillet, dans une ville charmante qu'un littérateur français baptisa « la Versailles de Lausanne », un autre prénom était fêté avec éclat. Le chroniqueur y fut aimablement prié par l'invitation suivante : « Tous les Henri les Riquets, les Riris et les Ritons se rencontreront ce jour à l'Hôtel de la Couronne, pour fêter la St-Henri. »

Retenu, non pas parce que sa grandeur le rattachait au rivage, comme on le chante au III^e acte de *Véronique*, mais par d'autres engagements, le chroniqueur ne put, hélas, prendre part à cette soirée qui, paraît-il, resta mémorable. Des toasts nombreux furent portés, et une amitié éternelle fut jurée. On assure que la fête se termina par une sérénade sous les fenêtres des plus jolies Henriettes de la ville, — et elles sont nombreuses.

Parents qui attendez un accroissement de famille, regardez-y à deux fois avant d'aller chercher de midi à quatorze heures pour y décrocher le prénom de votre enfant, surtout si c'est un garçon. Car plus tard, ce garçon ira au catholicisme, il ira surtout au service militaire. Épargnez lui le sort de ce malheureux « Hercule Napoléon » qui fit les délices d'une école de recrues. « Le nom est un présage », soit. Mais Hercule Napoléon, hélas ! était à cent lieues d'avoir les qualités physiques de son premier patron et le génie du second. Il s'en souviendra, le pauvre, de son école de recrues !...

EN GOGUETTE !

QUATRE ouvriers en goguette, n'ayant plus que quelques sous en poche et congédiés de je ne sais quel chantier, s'arrêtaient, un lundi après-midi, au restaurant de Pully. Après avoir joué aux quilles et folâtré dans le jardin, ils se firent servir un bon petit souper arrosé de ce qu'il y avait de mieux dans la cave de l'établissement.

Le souper terminé, ils font demander la note.